

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 25 janvier 2024

Présents: Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Bruno BESSIERES, Alain CAUQUIL, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE

Représentés:

Excusés: Didier AFFRE, Frédérique BEAUFUME

Absents:

Secrétaire de séance: Martine LUGAGNE

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 14 décembre 2023.

Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Martine LUGAGNE est désignée Secrétaire de séance.

1 - Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes Hérault Energies pour Énergies « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » Cela permettra la mutualisation afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 - Procès verbal actant la mise à disposition de la compétence "Eclairage Public " au profit du Syndicat mixte Hérault Énergies

Monsieur le Maire présente le procès verbal de transfert des biens liés à la compétence "Eclairage Public" Hérault Énergies. Il est validé à l'unanimité.

3 - Création maison du gardien au Camping Municipal "Les Terrasses du Jaur" ANNULE ET REMPLACE DE 058 2023

Considérant la demande de la commission de sécurité d'une présence 24 heures sur 24 pendant les périodes d'ouverture du camping et de la nécessité de loger le gardien, considérant l'absence d'hébergement convenable pour cette personne, Monsieur le Maire propose la création d'un logement pour le gardien, maison individuelle sous forme d'ossature bois pour un montant de 151 926.27 € HT. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la création d'un logement pour le gardien.

4 - Questions diverses

* Organisation du temps scolaire : Monsieur le Maire explique que le fonctionnement de l'école sur 4 jours est dérogatoire par rapport à la règle d'un temps scolaire réparti sur 4.5 jours. Cette année le Conseil d'école et le Conseil Municipal doivent se prononcer sur le maintien d'une semaine scolaire répartie sur 4 jours. Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

* ACECA : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la requête de l'ACECA qui a rénové un bâtiment sans autorisation dans le ruisseau de Bolbes a été rejetée. Cette association souhaitait rendre illégale le refus du permis de construire qu'elle avait déposé. Dans son jugement du 28 décembre 2023 le Tribunal Administratif de Montpellier a statué au rejet de la demande d'annulation du permis de construire. Un délai légal d'appel de 2 mois est possible, à l'issu duquel il conviendra d'étudier les suites à donner.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

* FAIC et VRUR: Le Conseil Municipal réfléchit aux travaux à réaliser avec l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des programmes FAIC (bâtiment) et VRUR (voirie). Des devis seront demandés pour la rénovation du toit de l'ancienne école de la Caminade et du clocher du village. Il est proposé de demander des devis pour la réfection des revêtements de l'Impasse des Bourboulis, du parking du Pouljol et du chemin des Mattes Basses.

SEANCE LEVEE A 20h00

La Secrétaire de séance :
Martine LUGAGNE,



Le Maire :
Roland COUTOU,



TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 25 janvier 2024
par date

DATE	NUMERO	OBJET
25/01/2024	DE_001_2024	Adhésion à un groupement de commande pour " l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique "
25/01/2024	DE_002_2024	CREATION MAISON DU GARDIEN AU CAMPING MUNICIPAL "LES TERRASSES DU JAUR" ANNULE ET REMPLACE DE 058_2023